Nations Unies A/65/937–S/2011/516



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
1[er] septembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 122 e) de l'ordre du jour
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

Lettres identiques datées du 12 août 2011, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune adoptée par les participants à la sixième réunion générale des représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes et de ses institutions associées, qui s'est tenue au siège de la Communauté des Caraïbes, à Georgetown, les 28 et 29 juillet 2011 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 122 e) de l'ordre du jour. Je vous saurais gré également de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration commune comme document du Conseil de sécurité, en application de la résolution 1631 (2005) et de la résolution 1809 (2008), notamment de son paragraphe 17.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-48544 (F) 060911 060911





Annexe

Déclaration commune de la sixième réunion générale des représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes

28 et 29 juillet 2011, Georgetown (Guyana)

1. La sixième réunion générale des représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de ses institutions associées s'est tenue au siège de la CARICOM, à Georgetown, les 28 et 29 juillet 2011. Des déclarations liminaires ont été prononcées par la Secrétaire générale par intérim de la CARICOM, M[me] Lolita Applewhaite. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a adressé un message dont le chef de la délégation de l'ONU, M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a donné lecture. La réunion, à laquelle ont participé de nombreux représentants du secrétariat de la CARICOM et de ses institutions associées, ainsi que des représentants du système des Nations Unies, était coprésidée par M. Colin Granderson, Sous-Secrétaire général de la Direction des relations avec l'étranger et les communautés du secrétariat de la CARICOM, et M. Fernandez-Taranco.

2. La Secrétaire générale par intérim de la CARICOM a souligné l'utilité de la sixième réunion générale et qualifié ces rencontres biennales de précieuses pour l'examen de la coopération entre l'ONU et la CARICOM, étant donné qu'elles permettaient aux partenaires d'échanger des vues en toute franchise et qu'elles facilitaient la planification stratégique visant à améliorer la collaboration future. Elle a remercié le système des Nations Unies d'avoir continué de collaborer avec la CARICOM et d'avoir aidé la région dans l'action qu'elle mène en vue de parvenir à un développement social et économique durable. Elle a annoncé les décisions prises récemment à la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM s'agissant de fixer des priorités quant à l'orientation et à la direction de la Communauté et souligné qu'il fallait arrêter des projets concrets dans des domaines précis qui auraient des répercussions sur le terrain en s'assurant que les habitants de la région bénéficieront au maximum des effets mesurables et tangibles de ces initiatives. À ce sujet, elle a évoqué les discussions concernant l'utilité du cadre stratégique régional, qui figure dans les rapports intermédiaire et final, et rappelé que la CARICOM souhaite qu'il soit procédé à un suivi en vue de confirmer qu'il s'agit du mécanisme adéquat pour resserrer ses liens de collaboration avec l'ONU. Elle a rappelé aussi que la CARICOM s'inquiétait que la représentation de l'ONU dans la région ait diminué dans certains domaines essentiels comme la sécurité et le développement régional. Elle a déploré la fermeture des bureaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Programme des Nations Unies pour le développement et l'absence prolongée de chef au bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

3. Le Secrétaire général de l'ONU s'est félicité de l'occasion qui s'offrait d'approfondir la coopération entre le système des Nations Unies et la CARICOM. Il a remercié les pays de la CARICOM pour leur engagement en faveur du multilatéralisme et de la coopération régionale, ainsi que pour le rôle moteur qu'ils jouent dans le domaine des changements climatiques et de la lutte contre les maladies non transmissibles. Il a également salué les progrès accomplis dans les Caraïbes pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement mais il

s'est inquiété des effets néfastes que la crise financière mondiale, les changements climatiques et la criminalité organisée avaient dans la région. Il a rappelé que le système des Nations Unies était résolu à renforcer son partenariat avec la CARICOM. Il a notamment accueilli avec satisfaction les recommandations concernant le cadre stratégique régional ONU-CARICOM et formulé l'espoir qu'un dialogue s'ensuivrait sur la meilleure façon d'améliorer la cohérence de l'engagement de l'ONU dans la région.

4. Les participants à la réunion ont entendu un rapport sur les progrès accomplis dans la suite donnée aux engagements pris à la cinquième réunion générale des représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes tenue à New York en février 2009. La principale issue de cette réunion était la décision prise de mettre en œuvre le cadre stratégique régional ONU-CARICOM afin d'améliorer la coordination entre les deux organisations. Un rapport intérimaire avait d'ailleurs été élaboré en 2010 par le Département des affaires politiques de l'ONU et la Direction des relations avec l'étranger et les communautés du secrétariat de la CARICOM, et un rapport final avait été établi en 2011. Les deux rapports rendaient compte des nombreuses consultations tenues avec les organismes, départements, fonds et programmes des Nations Unies participant et avec le secrétariat de la CARICOM et les institutions associées. La sixième réunion générale a examiné ces deux rapports sur la mise en œuvre du cadre stratégique régional, qui montraient que la CARICOM et l'ONU coopéraient dans de nombreux domaines qu'elles avaient définis comme étant d'une importance capitale pour atteindre les objectifs de la région en matière de développement et de sécurité. En effet, les programmes mis en place par l'ONU portaient sur divers domaines et contribuaient aux quatre objectifs stratégiques du cadre régional, à savoir : a) conserver l'élan imprimé en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; b) appuyer l'intégration, la croissance et le développement économiques régionaux; c) instaurer des conditions de sécurité pour tous et assurer le respect des droits de tous les citoyens; d) améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité effective de la CARICOM.

5. Lors des consultations sur lesquelles s'appuyaient les deux rapports, les participants avaient constaté que le cadre stratégique régional avait servi à faire prendre conscience de la nécessité pour l'ONU d'envisager de manière plus cohérente la coopération dans la région. Le cadre stratégique avait également servi à déterminer les domaines dans lesquels la coopération correspondait aux priorités de la CARICOM et ceux dans lesquels la participation de l'ONU pouvait être renforcée. Tous les participants s'accordaient néanmoins à penser que le cadre stratégique régional actuel, tel qu'il était dirigé par le Département des affaires politiques et la Direction des relations avec l'étranger et les communautés, n'était plus l'instrument le mieux adapté à la coordination des activités de l'ONU dans la région. En effet, depuis que le cadre stratégique régional avait été proposé en 2007, le système des Nations Unies avait mis en place ou amélioré d'autres mécanismes de coopération avec la CARICOM et ses États membres.

6. Dans le rapport final sur le cadre stratégique, il était donc recommandé ce qui suit : a) que le Département des affaires politiques et la Direction des relations avec l'étranger et les communautés axent leur suivi sur les engagements précis que l'ONU et la CARICOM avaient pris en matière de coopération lors des réunions générales, de sorte que le cadre stratégique régional dans sa forme actuelle devenait obsolète; b) qu'un débat soit engagé sur la façon dont le système des Nations Unies

pouvait améliorer la cohérence de son action dans la région des Caraïbes, dans le cadre de son partenariat avec le secrétariat de la CARICOM et de l'appui qu'il apporte aux États membres de la CARICOM. Les deux recommandations ont été adoptées à la sixième réunion générale. Les organismes, départements, fonds et programmes des Nations Unies participant se sont engagés à entamer un dialogue sur la forme que prendrait un mécanisme de coordination mieux adapté, qui améliorerait la cohérence et l'efficacité de l'engagement du système des Nations Unies dans les Caraïbes, en coopération avec le secrétariat de la CARICOM et les institutions associées.

7. Les participants à la réunion ont été informés des priorités régionales de la CARICOM et de la nouvelle orientation générale arrêtée à la Conférence des chefs de gouvernement en mai 2011. Les grandes lignes du programme régional ont été présentées et des indications ont été données concernant la manière dont le secrétariat de la CARICOM et ses institutions associées envisageaient de l'exécuter.

8. Parmi ces priorités régionales, sept grands domaines thématiques ont été définis comme étant des domaines de collaboration essentiels entre l'ONU et la CARICOM, en particulier la mise en œuvre des marché et économie uniques de la CARICOM et les questions touchant au développement institutionnel. Parmi les autres priorités, on citera les changements climatiques, le développement durable et la gestion des catastrophes, l'énergie, la sécurité régionale, la sécurité alimentaire et la salubrité des aliments, le développement humain, y compris la santé, l'éducation, les femmes et les jeunes, ainsi que le rôle des technologies de l'information et des communications au service du développement. La CARICOM a rappelé qu'il convenait d'arrêter des projets concrets dans des domaines précis qui auraient des répercussions sur le terrain en s'assurant que les habitants de la région bénéficieront au maximum des effets mesurables et tangibles de ces initiatives.

9. Il a été constaté que le système des Nations Unies menait des activités importantes dans ces domaines, au niveau mondial ou au niveau national; la difficulté consistait à déterminer, dans le cadre de la coopération ONU-CARICOM, les domaines dans lesquels une approche régionale donnerait une valeur ajoutée à ces partenariats nationaux. La CARICOM et les organismes de l'ONU ont donc engagé des discussions sur la manière d'orienter stratégiquement leur coopération en vue d'optimiser les progrès dans ces domaines prioritaires. Compte tenu de la portée transnationale de ces questions, ils ont souligné que l'échange d'informations et le renforcement des capacités et des institutions constituaient des éléments essentiels pour qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat. À ce sujet, ils sont convenus qu'il fallait arrêter les modalités de leur action dans les meilleurs délais. De manière générale, la réunion a été une occasion de faire tendre le partenariat de longue date entre les deux organisations vers plus de cohérence.

10. Les participants à la réunion sont convenus que la septième réunion générale des représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes se tiendrait au Siège de l'ONU à New York, en 2013.